

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-488/PR/MET modifiant l'Arrêté n° 2015-842/PR/MET portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité de l'Aviation Civile.

n° 2016-488/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
16 juillet 2016

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2016

Date du numéro
31 juillet 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°74/AN/14/7ème L portant organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports

VU La Loi n°152/AN/11/6ème L portant Code de l'Aviation Civile

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement
VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2016-072/PR/MET du 24 mars 2016 modifiant le Décret n°2015-272/PR/MET portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de l'Aviation Civile

SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le présent Arrêté modifie la composition du Conseil d'Administration de l'Autorité de l'Aviation Civile.

Article 2

Le Conseil d'Administration de l'Autorité de l'Aviation Civile est composé comme suit

- Mme. MOUNA ABDI ILTIREH, Représentante de la Présidence
- M.DINI MOHAMED BOURHAN, Représentant de la Primature
- M.SAID NOUH HASSAN, Représentant du Ministère de l'Équipement et des Transports
- M.KABIR-HAMZA ABDALLAH, Représentant du Ministère du Budget
- M. IBRAHIM HAMADOU, Représentant du Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie
- M. ABDOURAHMAN CHAMSAN SALEH, Représentant du Ministère de l'Intérieur
- M.YOUSSOUF IBRAHIM HASSAN, Représentant du Ministère de la Défense
- M. HABIB IBRAHIM MOHAMED, Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Mme. ROON OSMAN OMAR, Représentante du Ministère Délégué Chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation.

Article 3

Le Ministre de l'Équipement et des Transports est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH